

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

VENDREDI 16 JUIN 2023

Date de convocation : 13/06/2023

2023 - 042

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois de juin, à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : D. CAPY,

Absents non excusés :

Procurations : D. CAPY donne procuration à O. FACHE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N°42 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire fait savoir à l'assemblée que Monsieur le Directeur de cabinet de la préfète de l'Oise l'a informé de l'obligation légale de désigner un correspondant incendie et secours.

Il informe les conseillers que le correspondant incendie et secours aura pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe ainsi qu'à leur évacuation.

Le Maire demande aux conseillers si l'un d'entre eux désire être ce correspondant.
Monsieur Benoît DRICOURT, conseiller se propose.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette désignation.

Après délibération et à l'unanimité par 15 voix pour dont 1 procuration, le Conseil Municipal désigne Monsieur Benoît DRICOURT correspondant incendie et secours. Il charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au bureau de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 16 juin 2023.

Le Maire

Marc DEGAUCHY
